

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 23 février 2018, et notamment l'article R49,

Vu la délibération 2018/02/003 approuvant la désignation de Didier Marty-Dessus comme directeur du DREI,

Vu la démission de Didier Marty-Dessus directeur du DREI du 10 octobre 2019,

Vu les avis du Conseil des membres des 11 et 18 octobre 2019,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 50 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 décembre 2019

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 50 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la désignation de **Fabrice DUMAS** pour assurer la direction du Département des Relations Européennes et Internationales (DREI) de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, jusqu'aux prochaines élections à la présidence de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées du 19 juin 2020.

Toulouse, le 9 décembre 2019

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT